

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - LORMONT - rénovation urbaine du quartier Génicart -
Travaux d'aménagement de la rue Montaigne - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de lancement et de signature**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 21 novembre 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé, avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), une convention de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont. Ce projet repose sur un programme de rénovation urbaine visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la Communauté urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition-reconstruction de logements et à l'aménagement des espaces publics. Pour la rue Montaigne, cette convention prévoit une subvention de fonds européens FEDER de 25% d'un montant plafonné.

Le programme d'aménagement des espaces publics doit accompagner les opérations de démolition-reconstruction des logements et les constructions des équipements publics. La restructuration du réseau viaire doit permettre un désenclavement du quartier, une desserte locale satisfaisante, ainsi qu'un maillage des espaces publics de qualité facilitant les circulations douces.

En complément des prestations de compétence communautaire, la commune doit intervenir sur les opérations d'aménagement des espaces publics pour l'exercice de ses compétences relatives aux espaces verts, à l'éclairage public et au mobilier urbain. Dans un objectif de cohérence et de coordination, un groupement de commandes a été constitué entre les deux collectivités afin de permettre des désignations communes des marchés de travaux notamment.

Une première phase de travaux d'aménagement de la rue Montaigne a été réalisée afin de supprimer une chicane de la voie et permettre des constructions de logements sur cette emprise. A présent, afin de réaliser les travaux d'aménagement de la totalité de la rue Montaigne, il est nécessaire de lancer une consultation des prestataires sous forme d'un appel d'offres ouvert unique. Cet appel d'offres est décomposé en trois lots qui regroupent l'ensemble des prestations nécessaires à l'aménagement de la rue. La commune sera le pouvoir adjudicateur des prestations de compétences communales.

Les travaux se dérouleront en 2013.

Les estimations des marchés de travaux, décomposées en lots, sont les suivantes :

	Pouvoir Adjudicateur	Montants €uros HT	Montants €uros TTC
Lot 1 "Voirie"	CUB	1 016 000,00	1 215 136,00
Lot 2 "Éclairage public"	Ville de Lormont	385 000,00	460 460,00
Lot 3 "Espaces verts"			
Montant global :		1 401 000,00	1 675 596,00

Pour ce qui concerne les prestations de compétences communautaires, le financement relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville (23 - 2315 - 8220 - UE00 - HC46) et à 5% des fonds d'intérêt communal (23 - 2315 - 8220 - TL00 - VB24904), conformément au règlement d'intervention Habitat et Politique de la ville.

Par ailleurs, les infrastructures du réseau numérique Haut débit seront imputées sur le chapitre 23, Article 2315, Fonction 8162, CRB BE00, Programme GF01.

Crédits	Montants €uros TTC
Crédits spécifiques Politique de la Ville (95%) Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC46 :	1 097 379,20
Fonds d'Intérêt Communal (5%) Chapitre 23 Article 2315 Fonction 8220, CRB TL00 Programme VB249.04 :	57 756,80
Infrastructures Haut débit Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8162, CRB BE00, Programme GF01 :	60 000,00
Total :	1 215 136,00

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert en trois lots (lot 1 "Voirie" ; lot 2 "Éclairage public" et lot 3 "Espaces Verts") ;
- Approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6^{ème} étage ;
- Autoriser Mr le président à signer le marché du lot 1 "Voirie", à intervenir à l'issue de la procédure de passation avec une publicité nationale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,
Vu la convention du projet de rénovation urbaine de Lormont Génicart en date du 21 novembre 2006,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville de Lormont en date du 28 septembre 2006,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Que pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Montaigne dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Génicart à Lormont, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 3

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché relatif au lot 1 "Voirie", à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié.

ARTICLE 5

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013 comme suit :

- Pour les prestations de voirie : Crédits spécifiques Politique de la Ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC46), Fonds d'Intérêt Communal (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB TL00, Programme VB249.04).

- Pour les infrastructures du réseau numérique Haut débit : chapitre 23, Article 2315, Fonction 8162, CRB BE00, Programme GF01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2012**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2012

Mme. CHRISTINE BOST